

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 17 novembre 2025**

148^{ème} séance

Rapport relatif aux provisions pour le financement du compte épargne temps

Les agents occupant un emploi permanent au sein de l'Office bénéficient d'un Compte Epargne Temps conformément à un accord d'entreprise établi le 1^{er} janvier 2001 en application des articles L. 227-1 et suivants du Code du Travail.

Le Compte Épargne Temps peut être alimenté notamment par des reports de jours ouvrés de congés payés annuels et de jours ouvrés de repos acquis ainsi que par la conversion de tout ou partie des primes ou indemnités conventionnelles en jours de congés supplémentaires.

Il peut être utilisé notamment en cas de rupture de contrat de travail ou de fin de carrière.

En application des principes de prudence et d'image fidèle, une provision budgétaire est constituée à chaque exercice permettant de couvrir les charges afférentes au nombre de jours épargnés sur le Compte Épargne Temps et ce conformément à la nomenclature comptable M4.

La provision ainsi constituée est ajustée annuellement en fonction du besoin de financement réactualisé du Compte Epargne Temps. Elle fait l'objet de reprise en cas de réalisation du risque ou lorsqu'il n'est plus susceptible de se réaliser. Le montant de la provision ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions et dépréciations budgétaires joint au Budget et au Compte Administratif.

Conformément aux éléments établis par la cellule des Ressources Humaines de l'ODARC, le nombre total de jours épargnés par les personnels permanents de l'ODARC dans le cadre du CET s'établit à 8 702.

Total nombre de jours épargnés au 31/12/2023 (provisionné au BS 2024)	8 197,5
+ Nombre de jours alimentés en 2024	+1 778,0
- Nombre de jours utilisés en 2024	-1 273,5
Total nombre de jours épargnés au 31/12/2024 (à provisionner au BS 2025)	8 702,0

Le nombre total de jours épargnés est ensuite ventilé selon la catégorie homogène d'agents bénéficiaires comme indiqués dans le tableau ci-dessous. Le montant de la provision correspondante est établi sur la base du salaire moyen chargé par catégorie d'agents (salaire moyen chargé x nombre de jours épargnés).

Catégorie d'agents	Nombre d'agents	Nombre de jours épargnés au 31/12/2024	Salaire moyen journalier par catégorie	Montant total des provisions au 31/12/2024
CA	2	37,0	206,49 €	7 640 €
CB	0	0,0	0,00 €	0 €
DA	2	250,50	249,00 €	62 375 €
DB	1	89,0	250,52 €	22 296 €
EA	12	636,5	277,85 €	176 852 €
EB	21	1 142,5	286,96 €	327 851 €
FA	31	1 519,5	288,48 €	438 341 €
FB	30	2 862,0	359,82 €	1 029 854 €
FC	8	831,0	443,34 €	368 419 €
G	11	761,5	461,56 €	351 480 €
H	6	572,5	655,91 €	375 506 €
DIR	0	0	0 €	0 €
Total	124	8 702		3 160 614 €

Objet de la provision	Montant total des provisions constituées au 01/01/2024	Proposition d'actualisation des provisions		Montant total des provisions constituées au 31/12/2024
		Complément/ Reprise	Montant	
Provision pour le financement du Compte Epargne Temps (CET)	2 964 648 €	Complément	657 116 €	3 160 614 €
		Reprise	461 150 €	

Le montant total de la provision pour le financement du CET se fixe ainsi à hauteur de 3 160 613 € comprenant une provision complémentaire de 657 116 € et une reprise sur provisions de 461 150 €.

Les crédits liés à la provision complémentaire de CET font l'objet d'un abondement de 557 116 € au Budget Supplémentaire 2025, et ceux relatifs à la reprise sur provisions pour CET d'une dotation à hauteur de 461 150 €.

Les montants de la provision et de la reprise sur provisions sont retracés sur l'état des provisions et dépréciations joint au Budget et au Compte Financier Unique.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver cette opération d'ordre budgétaire.